



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Répartition de migrants dans l'ensemble de la région Hauts-de-France

Question écrite n° 12211

Texte de la question

M. Michel Guiniot interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la répartition dans l'ensemble de la région Hauts-de-France de migrants issus d'un camp calaisien démantelé le 10 octobre 2023. Le matin du 10 octobre 2023, sur ordre du préfet du Pas-de-Calais, le campement de la Turquerie a été démantelé à Calais. Sur Twitter, le préfet a déclaré que « 537 personnes ont été mises à l'abri au sein de structures d'hébergement situées dans les Hauts-de-France ». Quelques heures plus tard, M. le député a été informé localement par des riverains de l'arrivée d'un car, escorté par une voiture de la police nationale, au centre d'hébergement d'urgence pour migrants (CHUM) Saint-Blaise, de Noyon, géré par l'association COALLIA. M. le député demande donc à M. le ministre la communication des lieux où ont été réparties les personnes issues de ce camp, le détail et les conditions exactes de leur répartition et la durée de leur séjour. Si les personnes arrivées ce même jour à Noyon ne sont pas issues du campement de la Turquerie, il lui demande la raison de leur arrivée à Noyon, leur provenance et leur nombre.

Données clés

Auteur : [M. Michel Guiniot](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12211

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 octobre 2023](#), page 9126

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)